orageux dans la matinée. J'ai exposé au cabinet l'urgente nécessité d'abolir le conseil économique. Je ne me propose pas de donner lecture du hansard, mais j'ai apporté mes propres dossiers. Voici ce que je relève en première page du *Journal* d'Ottawa, numéro du 28 février 1936, vers les débuts de la session cette année-là:

La Chambre adopte un bill abolissant le conseil économique.

La mesure de M. Pouliot est approuvée après que le premier ministre se fût déclaré satisfait de son conseil de cabinet.

Je me rappelle que le chef de la C.C.F., qui ne pouvait pas comprendre qu'un simple député pût présenter une mesure en vue de l'abolition d'un organisme sacré, d'une agrégation de lumières, s'était opposé à mon projet de loi. Ma réponse fut assez amère, bien que j'eusse beaucoup de respect pour M. Woodsworth. C'était un grand homme mais je tenais à l'adoption de mon bill. Et le Journal ajoutait:

Le conseil économique était superflu, a dit le premier ministre Mackenzie King, lors de l'examen en comité du bill abrogatif.

J'ai réussi à le faire changer d'idée au sujet des bureaucrates. Cela n'a pas duré longtemps, mais j'ai réussi en cette circonstance.

Le conseil était censé conseiller le premier ministre, mais pour sa part, il se dit très satisfait

du conseil des ministres.

Les paroles de M. King ont été prononcées après que le chef de la C.C.F., J. S. Woodsworth, eut exigé une déclaration du Gouvernement. Il est inusité, avait-il dit, qu'on adopte sans un mot de la part du Gouvernement un bill d'initiative parlementaire sur une question importante de ligne de conduite officielle. M. Woodsworth a émis l'avis qu'un conseil économique pouvait être utile au Canada. Il n'y a pas eu de mise aux voix.

Le projet de loi a été adopté comme cela, en l'espace de deux où trois minutes. Une des gloires de ma vie parlementaire est d'avoir essayé de réprimer la bureaucratie. Je n'ai cependant remporté qu'une victoire morale, car la guerre a éclaté peu de temps après. J'ai donc lu dans le Globe and Mail de Toronto, du vendredi 5 février 1943, le titre suivant: "Vastes attributions conférées au comité économique" ainsi que la photo du sous-ministre des Finances, M. W. C. Clark. Le Gouvernement revenait à la méthode de Bennett d'avoir un comité économique. Ce n'était pas un conseil économique, parce qu'une loi abolissait le conseil économique. Le nom en était changé en celui de comité économique. Nous avons maintenant des dizaines et même des centaines de ces comités économiques. Le malheur, c'est que celui qui est nommé à un haut poste dans le service public n'accomplit pas le travail qui lui est assigné. Il essaie de s'unir à d'autres pour s'occuper de choses auxquelles il n'entend

rien, pour voyager et courir le monde. Voilà l'idée. Des fonctionnaires de cinq ministères différents appelés à se prononcer sur cinq problèmes différents peuvent être des spécialistes dans leurs sphères respectives, mais aucun des cinq n'est expert dans un ministère autre que le sien propre.

Ensemble, toutefois, ils sont cinq au lieu d'un. Ils ont cinq fois plus de science. Nous devons nous incliner devant eux et dire: "Oh, c'est un expert; c'est un fonctionnaire." S'il s'agit d'un député, toutefois, c'est une nullité, une personne insignifiante. C'est extra-

ordinaire.

La motion du chef de l'opposition me rappelle la motion que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) a présentée et dans laquelle il conseillait de charger un juge ou une commission royale d'examiner nos travaux. Il fait plus confiance à ces gens qu'aux députés. Il ne semble pas se rendre compte qu'en formulant une telle proposition il se déconsidère lui-même.

- M. Knowles. Le député doit préciser que la mesure s'appliquait au remaniement de la carte électorale. Cela m'est égal que le député ne soit pas de mon avis, mais du moins qu'il exprime clairement ses pensées.
- M. Pouliot: En principe, la proposition était la même que celle que le chef de l'opposition a formulée aujourd'hui.
- M. Knowles: C'est là que nous différons d'avis.
- M. Pouliot: Le principe était le même, l'occasion différente.
- M. Knowles: Il s'agit dans cette mesure de nos travaux, mais nous devrions avoir compétence à l'égard du remaniement de la carte électorale.
- M. Pouliot: C'est l'avis du député. Nous entendons beaucoup parler, de nos jours, des droits de l'homme et des libertés fondamentales. Aussi, je laisse au député cette opinion; je la respecte. Qu'il agisse de la même façon à mon égard. Le principe dont il s'inspirait était le même, néanmoins, que celui dont le chef de l'opposition s'est inspiré. Ce sont deux oiseaux de même plumage.
 - M. Knowles: Oh non!
 - M. Pouliot: Oh oui! Je le regrette.
- M. Coldwell: Pas deux plumes sur le même oiseau.
- M. Pouliot: L'honorable député ne s'en rend pas compte, mais je les mets tous les deux dans le même sac. J'espère qu'ils s'y trouveront bien.

En 1937, il est arrivé quelque chose que j'aime à rappeler. Après la défaite de M.